

<p><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>Séance du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 <b>Salle du Conseil A 20H00</b></p>	<p>Membres afférents au conseil : 15 Membres présents : 13 Membres ayant donné pouvoir : 2 Membres votants : 15</p>
---	---

Présidente : Mme MARTINERIE Catherine, Maire.

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, M. PAGNEUX Julien, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. COUSIN Nadine, M. FILLION Romain, CARRAUD Maud, M. ROSSINELLI Michel, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie, m. TOURNIER Geoffrey, M. BERTHE Joseph.

Absents avec pouvoirs : Mme MAITRE Sophie, M. CREPY Jean-Claude

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance

Le quorum est atteint

**Ordre du jour de la séance :**

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2023
- ✓ ZAE - Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus
- ✓ Approbation du compte administratif, budget principal 2022
- ✓ Approbation du compte administratif, budget caveaux 2022
- ✓ Approbation comptes de gestion 2022, budget principal et caveaux
- ✓ Affectation des résultats, budget principal et budget caveaux
- ✓ Point sur le Tour de France
- ✓ Etude SYANE – Hameau de Jouvernaisinaz
- ✓ Questions diverses

**Délibérations :**

NUMERO	OBJET	VOTE
2023-03	ZAE - Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 4
2023-04	Finances – Budget Caveaux - Approbation du Compte Administratif 2022	Unanimité
2023-05	Finances – Budget principal - Approbation du Compte Administratif 2022	Unanimité
2023-06	Finances – Budget principal – Affectation des résultats 2022 sur le budget primitif 2023	Unanimité
2023-07	Finances – Approbation du compte De gestion 2022 – budget principal	Unanimité
2023-08	Finances- Budget Caveaux – Affectation des résultats 2022 sur le budget primitif 2023	Unanimité

2023-09	Finances – Budget Caveaux - Approbation du compte de gestion 2022	Unanimité
---------	---	-----------

### APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Approuvé à l'unanimité.

### ZAE - DEFINITION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DES COMMUNES ET DESTINES A ETRE REVENDUS

Intervention de Monsieur Manillier, vice-président en charge de l'économie de Thonon Agglo et de Madame Falconet - Exposé de la loi NOTRe.

Après discussion et échanges des conseillers municipaux sur les cessions de terrain à Thonon Agglomération et avec 11 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET PRINCIPAL 2022

Pour le vote du compte administratif 2022, Madame le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mme Marie-Christine MICHAUD, Première Adjointe.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		50 000,00		549 187,45
Opérations 2022	763 346,16	978 728,53	378 213,39	664 770,65
<b>Total</b>	763 346,16	1 028 728,53	378 213,39	1 213 958,10
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 038 815,00	282 821,00
Résultats définitifs	763 346,16	1 028 728,53	1 417 028,39	1 496 779,10
Déficit ou excédent		265 382,37		79 750,71
<b>Total général</b>				<b>345 133,08</b>

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités externes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET CAVEAUX 2022

Pour le vote du compte administratif 2022, Mme le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mme Marie-Christine MICHAUD, Première Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 5) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET CAVEAUX

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			24 648,02 €	
Opérations 2022	28 992,83 €	28 992,83 €	27 943,33 €	28 992,83 €
<b>Total</b>	<b>28 992,83 €</b>	<b>28 992,83 €</b>	<b>52 591,35 €</b>	<b>28 992,83 €</b>
Restes à réaliser	0	0	0	0
Résultats définitifs	28 992,83 €	28 992,83 €	52 591,35 €	28 992,83 €
Déficit ou excédent		0,00 €		- 23 598,52 €
<b>Total général</b>			<b>- 23 598,52 €</b>	

- 6) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités externes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 7) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 8) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### APPROBATION COMPTES DE GESTION 2022, BUDGET PRINCIPAL ET CAVEAUX

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

#### AFFECTATION DES RESULTATS, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET CAVEAUX

Considérant les résultats du compte administratif 2022 – Budget Caveaux, arrêtés comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			24 648,02 €	
Opérations 2022	28 992,83 €	28 992,83 €	27 943,33 €	28 992,83 €
Total	28 992,83 €	28 992,83 €	52 591,35 €	28 992,83 €
Restes à réaliser	0	0	0	0
Résultats définitifs	28 992,83 €	28 992,83 €	52 591,35 €	28 992,83 €
Déficit ou excédent		0,00 €		- 23 598,52 €
Total général				- 23 598,52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'affecter un montant.

Considérant les résultats du compte administratif 2022 - Budget principal, arrêtés comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		50 000,00		549 187,45
Opérations 2022	763 346,16	978 728,53	378 213,39	664 770,65
<b>Total</b>	763 346,16	1 028 728,53	378 213,39	1 213 958,10
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 038 815,00	282 821,00
Résultats définitifs	763 346,16	1 028 728,53	1 417 028,39	1 496 779,10
Déficit ou excédent		265 382,37		79 750,71
<b>Total général</b>				<b>345 133,08 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 265 382,37 € à la section d'investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », au budget primitif 2023.

### POINT SUR LE TOUR DE FRANCE

Un point a été fait sur l'organisation du tour de France sur la commune.  
Organisation d'une fan de zone et des points de restauration répartis sur la commune.

### ETUDE SYANE – HAMEAU DE JOUVERNAISINAZ

Monsieur PAGNEUX adjoint aux travaux présente la problématique du réseau électrique au hameau de Jouvernaisinaz (manque de puissance suite aux nombreuses rénovations), il propose de faire faire une étude par ENEDIS, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le maire à lancer l'étude.

### QUESTIONS DIVERSES

Isabelle Détraz, adjointe au social, a présenté au conseil le copil avec Thonon Agglo concernant l'habitat.

MARTINERIE Catherine, Maire



GALLAY Valérie, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gallay', written in a cursive style with a horizontal line through the middle.

Séance levée à 22h42

